

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Grenelle Environnement (souvent appelé Grenelle de l'environnement) est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Le terme « Grenelle » renvoie aux accords de Grenelle de mai 68, et désigne par analogie un débat multipartite réunissant des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles et d'ONG.

Le Grenelle Environnement a été annoncé le 18 mai 2007 par Alain Juppé, alors ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, un mois avant sa démission du premier gouvernement Fillon après sa défaite au second tour des élections législatives. Il fait suite au Pacte écologique précédemment proposé par Nicolas Hulot et a donné lieu à un projet de loi (dit « Grenelle I ») adopté à la quasi-unanimité à l'Assemblée en octobre 2008, examiné à partir de janvier 2009 et validé le 11 février 2009 par le Sénat en première lecture ; la deuxième lecture a eu lieu en juin 2009 à l'Assemblée, avant que la loi ne soit définitivement adoptée par le parlement lors de sa deuxième lecture au Sénat le 23 juillet 2009.

Le Parlement se penchera ensuite sur un second projet de loi, surnommé « Grenelle II ».

À ce jour de nombreux engagements pris par les pouvoirs publics n'ont pas été tenus voire ont été remis en cause, comme la protection des fameux lanceurs d'alerte, prévue par les travaux du Groupe V.

Pour en savoir plus:

<http://www.legrenelle-environnement.fr/>